



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ERRATUM

PRENDRE NOTE qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public paru dans le journal du 10 septembre dernier concernant les **Demandes de dérogations mineures et d'un usage conditionnel**. En effet, la nature de la demande 2025-DM-057 aurait dû se lire : « Régulariser une allée d'accès dont la pente est de 15,9 % plutôt que de 3 % sur une distance de 5 m calculée à partir de l'assiette de la rue. ».

Donné à Mont-Tremblant, ce 17 septembre 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe